



Optimiser le calcul des engagements de retraite

Le module IDR (indemnités de départ en retraite) garantit une gestion optimisée du calcul des engagements de retraite, dans le respect des obligations légales et les recommandations du Conseil National de la comptabilité (2003 R-01).

Une obligation pour l'employeur

L'employeur a l'obligation légale de verser une indemnité de départ à la retraite (appelée aussi IFC, indemnité de fin de carrière) à chacun de ses salariés lors de son départ en retraite.

Les Conventions collectives fixent souvent les conditions de cette indemnité selon l'ancienneté ; il s'agit d'une dette vis-à-vis des salariés. Le Conseil National de la comptabilité dans sa recommandation 2003 R-01 préconise une comptabilisation au passif du bilan, mais ne l'impose pas.

Les entreprises entrant dans le périmètre IAS - IFRS sont dans l'obligation de provisionner l'intégralité des engagements de retraites (norme IAS 19).

Anticiper en simulant

Les simulations sont instantanées et plusieurs hypothèses peuvent être étudiées pour une même date d'arrêt ; elles sont entièrement paramétrables par l'utilisateur qui bénéficie d'un suivi au travers de ses états de gestion pour l'impression des résultats.

Le choix de la méthode de calcul grâce à la souplesse de paramétrage du plan de paie

Les 3 méthodes de calcul (unités de crédits projetées ou actuarielles, rétrospective avec salaire de fin de carrière, rétrospective) peuvent être paramétrées par l'utilisateur.

L'entreprise peut retenir la méthode qui lui convient le mieux et les traitements sont conçus pour simplifier les tâches administratives du responsable paie et administration du personnel et permettre la comptabilisation.

De multiples critères sont disponibles pour définir les différentes tables nécessaires au calcul des engagements : salaire, catégorie IFC, âge de départ en retraite, tables de survie, table de Turn Over, tables de progression de salaires, taux de charges, taux d'actualisation, droits à la retraite en cas de départ volontaire ou de mise à la retraite.

